

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEYES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT M GUYON, G ANTONY, P ROUX, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F SOULAVIE, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), A ROUSSET (proc de F CHASSON) M TOURVIELHE et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers
En exercice : 52
Présents : 37
Procurations : 5
Votants : 42
Absents : 10

Secrétaire de séance : F SOULAVIE

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, R KAPPEL, B TEYSSIER, P CORTIAL, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, G DOZ et A LAURENT.

En présence des suppléants non votants : P AYMARD.

Date de convocation : 2/04/2024

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2023 - Budget annexe pépinière L'Espéridou.

La comptabilité publique prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice augmenté, le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à constater le résultat global de fonctionnement du compte administratif puis à affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte administratif 2023 fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 13 518,13 €.

La section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 137 888,35 €.

Le solde des restes à réaliser 2023 d'investissement est négatif pour un montant de 4 800,00 €.

La section ne présente pas de besoin de financement.

Il est proposé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2023 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023 soit un excédent de 13 518,13 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement 2024 ;
- De reprendre les résultats de clôture des budgets annexes du SYMPAM suite à dissolution, au compte 002 en recette de fonctionnement 2024 pour un montant de 10 749,38 €.
- De reprendre les résultats de clôture des budgets annexes du SYMPAM suite à dissolution, au compte 001 en recette d'investissement 2024 pour un montant de 5 246,24 €.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 10 avril 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE

